



## BNA : Augmentation du capital, en numéraire et par incorporation des réserves

L'augmentation de capital de la Banque nationale agricole (BNA) a été approuvée, ce mercredi 6 mars 2019, par l'Assemblée générale extraordinaire réunie ce mercredi 6 mars 2019, sous l'égide du président du Conseil d'administration Mohamed Salah Chebbi Al Ahssan et du directeur général de la banque Habib Belhaj Gouider, en présence du mandataire spécial de l'Etat Fethi Belaouid.

Le capital social sera porté de 176 millions de dinars à 320 millions de dinars. L'augmentation se fera en numéraire et par incorporation des réserves et ceci comme suit :

L'émission de 28.160.000 actions nouvelles au prix de 12 dinars chacune, soit 5 dinars de valeur nominale et 7 dinars de prime d'émission, pour une valeur de 140,8 millions de dinars (MD). Ces actions seraient souscrites selon la parité de 4 actions nouvelles pour 5 actions anciennes. Ces actions seraient libérées, en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la banque.

La création de 640.000 actions gratuites de valeur nominale égale à 5 dinars chacune consécutivement à une incorporation de réserves, pour une valeur totale de 3,2 MD. Ces actions gratuites seront attribuées selon la parité d'une action nouvelle pour 55 actions anciennes.

L'augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves se dérouleront simultanément. Les nouvelles actions gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2019.

Le DG a expliqué que cette augmentation vient renforcer les fonds propres nets de la banque, améliorer ses liquidités et appuyer le plan de restructuration.

Lors du débat, les petits porteurs et à leur tête leur représentant au conseil d'administration Habib Bouzouita, ont estimé, qu'au prix actuel du cours, la prime d'émission est élevée. Ils ont aussi affirmé que l'augmentation de capital par incorporation des réserves n'est pas suffisante, même si le DG a expliqué qu'elle a été faite juste pour arrondir le capital social. M. Bouzouita a ainsi réclamé la baisse de la prime d'émission à 5 dinars et [une distribution au niveau de celle de l'année dernière](#) : 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes.

L'actionnaire a aussi évoqué des plus-values futures qui arriveront en 2019, en rappelant qu'une partie des actions SFBT n'ont pas été vendues ainsi que les bijoux de famille, ce qui représente de bonne perspective pour la banque. Un optimisme partagé par M. Gouider qui a noté que le dossier Carthage Cement est en cours de résolution et permettra la récupération de 28 à 30 MD de provision. Et de souligner que le résultat de la banque est en hausse à cause de la progression à deux chiffres de l'activité récurrente et non pas à cause des plus-values ou de la récupération de provision, et ceci malgré les fonds mobilisés par le fonds de garantie en 2018 et qui avoisine les 25 MD de charge en plus.

S'agissant du prix de souscription de l'action, le DG a indiqué qu'il a été fixé suite à des rapports d'intermédiaire en bourse lorsque le cours de l'action était à 16 dinars, mais qu'il y a un processus incontournable à respecter et que ceci fait partie des avantages et inconvénients du public.

Cette augmentation sera soumise à l'accord du Conseil du marché financier (CMF). Les dates de souscription ne peuvent être fixées sans son feu vert. Ceci dit, la période de souscription sera étalée sur 3 mois, pour un démarrage prévu au mois d'avril/mai, a précisé M. Gouider, en estimant que techniquement le cours va repartir à la hausse.

Mohamed Salah Chebbi Al Ahssan a rappelé, pour sa part, que la banque est en pleine restructuration (2016-2020) et que l'ensemble de ses indicateurs de performance sont en hausse.

**Source : Business News**